

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, mercredi 31 juillet 1811.

ANGLETERRE.

Londres, 9 juillet.

PARLEMENT IMPÉRIAL.

Séance du 8 juillet.

Chambre des Pairs.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill de lord Stanhope, ou acte pour empêcher d'une manière plus efficace que la monnaie d'or du royaume soit donnée ou acceptée en paiement pour une valeur au dessus de sa valeur courante; pour empêcher que les billets du gouverneur et de la compagnie de la banque d'Angleterre, soient reçus en paiements pour une somme moindre que celle qui y est énoncée; et pour arrêter les exécutions des saisies, moyennant l'offre desdits billets.

Lord Eldon parle en faveur du bill; il était l'un des serviteurs de la couronne en 1797, époque où l'acte de suspension fut adopté. Cette mesure fut commandée par la nécessité; et il est loin de croire d'avoir démerité de son pays en y prenant part. La mesure proposée aujourd'hui est comme le complément de celle adoptée en 1797; elle est à-la-fois commandée par la nécessité et la justice. Ne serait-il pas souverainement injuste que l'homme qui a confié sa fortune au gouvernement, et dont toutes les rentes sont sur l'Etat, pût être expulsé de la maison qu'il habite, parce que le propriétaire en exige le paiement en guinées, tandis que lui, créancier de l'état, ne reçoit qu'en billets de banque l'intérêt des sommes en or qu'il a prêtées à son pays?

Lord Grenville parle contre le bill. La mesure de suspension de 1797 n'a pu être justifiée que par la nécessité. Sa prolongation indéfinie a amené de grands malheurs; elle est cause de la dépréciation des billets de banque; la mesure proposée aujourd'hui ne peut qu'accroître cette dépréciation. Lord Grenville ne voit qu'un moyen de salut, c'est de s'arrêter tout court dans cette carrière de prodigalité et d'aveuglement.

Le comte de Liverpool reproduit pour la troisième fois tous les argumens de nécessité et de justice que les ministres ont déjà fait valoir en faveur du bill, lors de ses première et seconde lectures.

Lord Grey l'attaque et prononce un discours d'une grande étendue, dans lequel nous ne le suivrons pas; en terminant son discours, il parle en général de la situation de l'Angleterre, qu'il représente comme très-alarmanche; à l'égard des affaires de la Péninsule, il dit que quoiqu'il ait concouru au vote de remerciemens que la chambre a adressés à lord Wellington, parce que réellement ce général a fait plus que lord Grey n'aurait cru possible de faire, néanmoins il persiste fermement dans l'opinion, que si nous devenons principaux acteurs dans cette guerre, et essayons de lutter contre toute la puissance militaire de la

France sur le Continent, il doit en résulter les conséquences les plus désastreuses pour l'Angleterre.

La chambre, après avoir rejeté un amendement de lord Lauderdale, qui demandait que les juges du royaume fussent entendus devant leurs seigneuries sur la question juridique du bill, entend la troisième lecture du bill et l'adopte. — Ajourné.

Du 10 juillet. La chambre des communes, dans sa séance d'hier, a entendu le chancelier de l'échiquier proposer la première lecture et l'adoption du bill envoyé par la chambre des lords, concernant le cours de la monnaie d'or et des billets de la banque. Le bill a passé dans cette première lecture, à la majorité de 64 voix contre 9. Nous ne citerons de la discussion qui s'est élevée, qu'un fragment du discours que le chancelier de l'échiquier a prononcé. Il avoit à répondre à plusieurs membres qui prétendoient que la mesure proposée avoit quelques rapports avec celle qui fit établir les assignats en France.

« Je suis vraiment étonné, dit le ministre, qu'on puisse comparer les billets de la banque aux assignats, à moins qu'on ait l'intention de les rendre tels, à force de le faire craindre. Et quelle ressemblance y a-t-il donc entre les billets de la banque et les assignats? Dans l'intervalle des quatorze années, depuis la suspension des paiements en espèce de la part de la banque, il n'y a que 13 millions d'augmentation dans l'émission de ses billets, pour suppléer aux espèces sorties de la circulation. L'émission des assignats de France fut, dès la première année, de 1200 millions de livres tournois, faisant 50 millions sterling; dans la seconde année, l'émission des assignats s'éleva à 1800 millions, faisant 75 millions sterling; et au bout de cinq années, elles s'éleva à 1000 millions sterling. Tels sont les faits; et cependant on a osé dire que notre situation ressembloit à celle de la France dans le temps des assignats, tandis que l'émission des billets de la banque ne s'élève pas à plus d'un tiers de nos taxes annuelles, et que celle des assignats s'élevait au double du capital de notre dette nationale. J'ai donc toute raison de dire qu'il n'y a pas la moindre ressemblance entre les deux situations, et d'être bien tranquille sur les affreux dangers dont quelques personnes se plaisent à nous menacer. »

Le *Morning-Chronicle* a fait sur ce discours des réflexions piquantes, et qui tendent à prouver que le bill proposé par les ministres a pour but de transformer les billets de banque en monnaie légale; ce qui, selon lui, n'est autre chose que d'établir, en effet, des assignats.

Du 11. On a annoncé hier, au café de Lloyd, qu'il seroit tenu une assemblée composée des négocians qui font le commerce des cafés, pour aviser au meilleur moyen de diminuer les pertes qui résultent de l'état où est ce commerce dans ce moment de crise extraordinaire. Le com-

merce a demandé du secours au ministère par la voie d'une députation, à laquelle M. Perceval a répondu que les négocians devaient soumettre un exposé de leur situation à la considération du gouvernement. Un des motifs de cette assemblée est de préparer une représentation convenable.

Du 12. Il résulte d'un rapport officiel sur la santé du Roi, que la santé corporelle de S. M. n'est que peu dérangée, que sa santé rationnelle s'est améliorée depuis le 6 avril, et qu'on n'a pas perdu l'espoir d'une guérison complète.

(*Moniteur.*)

Du 13. Hier, on a affiché au palais de Saint-James le bulletin suivant:

“ S. M. a eu une nouvelle rechute dans sa maladie. ”

En effet, le roi a eu vendredi soir une violente attaque; elle étoit accompagnée des symptômes les plus alarmans: à force de potions calmantes, hier il se trouvoit un peu moins mal. Samedi dernier, à l'issue du conseil de la reine, on dépêcha un messenger au prince Régent, à Londres, pour lui annoncer la rechute du roi. Hier, à une heure, le prince Régent est arrivé à Windsor; il étoit accompagné du duc de Cumberland.

Du 14. L'emprunt d'un million de piastres, que la régence espagnole à Cadix cherche à effectuer depuis trois mois, n'étoit pas encore négocié au départ des dernières nouvelles. On attribue son peu de succès au défaut total de numéraire. Il n'y a dans cette ville que du papier-monnaie et des denrées coloniales, qui se vendent très difficilement.

(*Journal de l'Emp.*)

Du 15. Il est arrivé hier au bureau de lord Liverpool des dépêches de lord Wellington, datées de Port-Alègre le 20 juin. Sa Seigneurie annonce que lorsqu'elle eut appris que le maréchal Soult s'avançoit de nouveau, elle s'étoit déterminée à l'attendre pour lui livrer bataille, et avoit en conséquence pris position à Albuerra. Cependant, en apprenant la jonction du maréchal Marmont, milord avoit jugé plus prudent de se retirer. Les alliés avoient en conséquence repassé la Guadiana. L'armée de lord Wellington occupe une ligne qui s'étend de Campo-Mayor à Elvas, et son quartier-général est à Port-Alègre. Nous craignons bien qu'il ne soit obligé de se replier sur Lisbonne.

Le maréchal Soult a détaché des partis de cavalerie sur la rive droite de la Guadiana, afin de reconnoître nos positions, et de s'assurer de la force d'Elvas, de Campo Major et de Villa-Viciosa. Cette première place a une forte garnison. Dans une reconnaissance, trois officiers et quarante hommes du 12.^e régiment de dragons ont été surpris par les Français et faits prisonniers.

Tous nos malades et tous nos blessés ont été envoyés à Lisbonne.

(*Moniteur.*)

R U S S I E.

Odessa, 3 juin. M. le duc de Richelieu, notre gouverneur, a reçu de S. M. l'Empereur la faculté de permettre l'exportation des grains. Cette nouvelle qui est arrivée avant-hier après midi, a fait ici la sensation la plus agréable. On en a déjà chargé environ 5000 *Tscherwert*, et le prix est monté de 12 écus à 20; mais nous manquons de bâtimens. On espère que le duc de Richelieu, qui est attendu le 15, aura obtenu, comme l'année dernière, l'exemption des droits de sortie.

(*Gaz. de Francf.*)

T U R Q U I E.

Bucharest, 22 juin. D'après la nouvelle certaine qu'on a reçue au quartier-général russe, que le grand-visir s'étoit

ébranlé de Schumla avec la plus grande partie de son armée, et s'étoit avancé jusqu'à Rasgrad, le général Kutusow est parti le 18 avec toute sa suite pour Rudschuck. On évalue le corps, avec lequel le grand-visir s'est porté en avant, à 30,000 hommes. Celui du général Langeron a campé jusqu'ici dans la partie de la Taya près de Giorgewo. D'autres corps russes observent Widdin, Nicopolis et Silistrie.

L'envoyé turc, Hamid-Effendi, M. d'Italinski et Joseph Fonton sont restés ici.

Suivant les nouvelles les plus récentes, le grand-visir a déjà établi son camp en avant de ce côté-ci de Rasgrad, et les avant-postes des deux armées sont en présence. Le général en chef a fait avancer le corps du lieutenant-général comte de Langeron sur Rudschuck.

(*Gaz. de Francfort.*)

A U T R I C H E.

Vienne, 11 juillet. Les principes du nouveau code civil, que l'on vient de publier, sont conformes aux changemens que la législation autrichienne a déjà éprouvés, sous les régnés de Marie-Thérèse et de Joseph II. Il aura force de loi au commencement de l'année prochaine, dans les deux Autriches, en Styrie, en Carinthie, en Gallicie, en Bohême, Moravie et Silésie autrichienne. Il n'est pas applicable à la Hongrie ni à la Transilvanie, qui continueront à être régies par leur ancienne législation.

Du 12 juillet. On parle ici d'établir une banque nationale de l'état, dont le plan a été formé par Mr. le comte de Wallis, ministre des finances. On ajoute que pour la dotation de cette banque, non seulement la cour fournira des sommes considérables, mais que plusieurs des principaux seigneurs de la monarchie et le corps des négocians des états héréditaires sont aussi disposés à contribuer puissamment. Nous attendons sur ce point la décision de notre gouvernement.

Du 13. On travaille avec la plus grande activité dans notre hôtel des monnoies. On y frappe jour et nuit des ducats en or et des piéces de 10 et de 20 Kreuzers.

— Outre que chaque individu qui aspire à devenir négociant en gros doit prouver qu'il possède un fonds de 50,000 florins en billets d'amortissement, le droit annuel que chacun de ces négocians doit payer au gouvernement a été porté à 300 florins en billets d'amortissement.

Du 16. Le 9 de ce mois, la députation réunie d'amortissement a publié que le 7 du mois d'août prochain on procédera à la vente de plusieurs maisons, boutiques et biens fonds situés en partie dans l'intérieur et en partie dans les environs de la capitale. Toutes ces propriétés appartenoient à des corporations religieuses, et le prix devra en être payé en billets d'amortissement, ou en billets de la banque sur le pied de 5 pour 1.

— S. M. l'Empereur pour maintenir l'ordre et un exact contrôle dans la bourse, a nommé une commission spéciale de la bourse, composée d'un président et sept membres, savoir: Mr. le conseiller Barbier, président, MM. rs Lederer, Pratobivera, et Mitus, conseillers; Webbers et Orefici, anciens employés à la Bourse, et MM. rs Pothon et Hippen-mayr, négocians en gros.

(*Gaz. d'Aug.*)

Du 19 juillet. La sécheresse extraordinaire que nous avons éprouvée a détruit en grande partie les espérances que le printemps nous avoit données relativement à la moisson. Mais d'un autre côté, la vigne promet une récolte très abondante et d'une excellente qualité. On se propose de faire en Hongrie lors des vendanges une grande quantité de sirop de raisin. Il existe déjà dans ce royaume des établissemens importans pour la fabrication de sucre de betteraves et de maïs.

(*Gaz. de Francfort.*)

Du 20. Par une patente impériale du 17 décembre 1809. les banquiers Fries et comp.; Arnstein et Eskeles, Geymüller et comp.; Steiner et comp.; tous de cette ville, avoient été autorisés à faire un emprunt de 10 millions de florins en monnoie de convention à 4 pour 100, pour le compte de l'état. Cet emprunt ayant eu lieu en forme de loterie, S. M. adhérent aux instances desdits banquiers, a ordonné la vente d'une partie des biens de l'état qui servent d'hypothèque à cet emprunt. Ces biens

dont la vente se fera incessamment, sont évalués 2 millions, 172,808 florins. Les acheteurs devront en payer le prix exclusivement en obligations partielles de ladite loterie, selon leur valeur nominale, et les obligations qu'on retirera au moyen de cette vente seront immédiatement après anéanties en présence des banquiers susmentionnés.

— A la demande de la commission de la bourse nouvellement nommée, S. M. a ordonné qu'à l'avenir la bourse ne sera plus ouverte les mardi et vendredi; mais que les mercredi et samedi seulement on pourra s'y occuper d'affaires de change. Au moyen de cette disposition salulaire, qui avoit été projetée il y a plusieurs mois, on espère réprimer l'agiotage. Les lundi et jeudi sont destinés à la bourse pour les opérations sur les papiers de l'état.

(Gaz. d'Augsbourg.)

S A X E.

Leipsick, 8 juillet. Avant hier au soir on a fait connaître aux négocians de cette ville qu'ils devront payer 40 pour 100 sur les denrées coloniales importées avec des certificats prussiens. Cette nouvelle taxe rapportera une somme de 180,000 écus. Le nombre des négocians qui se trouvent avoir de ces denrées est très borné: ce ne sont que les maisons les plus riches qui en ont fait venir.

Du 13. Ceux de nos négocians en gros qui doivent payer la taxe de 40 pour 100 sur les denrées coloniales importées avec des certificats prussiens, ont pris la détermination d'envoyer une députation à Dresde, pour représenter au souverain que tous les certificats ne peuvent pas être faux, et qu'ils ont été reconnus pour réguliers et valables aux douanes de frontière des états saxons.

(Gaz. d'Augsbourg.)

S U I S S E.

Soleure, 10 juillet. La diète, dans sa 21^{me} séance, du 8 juillet, a reçu communication de la lettre suivante, écrite au landamman de la Suisse, par S. M. I. et R.

“Monsieur le landamman, je suis sensible à vos félicitations sur la naissance du Roi de Rome. Personnellement heureux d'un événement qui me fait prévoir un long avenir de prospérité pour mes sujets; je le regarde aussi comme la garantie d'un lien plus durable entre la France et les Suisses, et je désire qu'ils n'oublient jamais les intérêts qui les rapprochent d'elle, et l'affection que je leur ai toujours montrée. Sur ce, je prie Dieu, M. le landamman, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.” A S. Cloud, le 29 juin 1811.

Signé NAPOLÉON.

(Journ. de l'Empire.)

ROYAUME D'ITALIE.

Milan, 23 juillet. Sur la demande de S. Exc. M. le comte sénateur Veneri, ministre du trésor, S. M. l'Empereur et Roi, par son décret du 9 de ce mois, rendu à St. Cloud, a daigné lui accorder sa retraite en qualité de ministre, eu égard à son âge avancé et à ses longs et bons services. Ce ministre jouira d'une pension viagère de 15m. livres d'Italie. Par un autre décret impérial du même jour, S. Exc. M. le comte Barago, conseiller d'état, Directeur Général des Contributions, a été nommé ministre du trésor, en remplacement du sénateur comte Veneri.

— Par ordre de S. Exc. M. le Ministre de l'intérieur, on a déjà publié ici le programme des fêtes et réjouissances publiques qui auront lieu le 15 août prochain pour célébrer le jour anniversaire de la naissance de notre auguste Souverain.

(Journ. Italien.)

EMPIRE FRANÇAIS.

Anvers, 13 juillet. Il doit arriver successivement dans cette ville au moins deux cent navires chargés de marchandises qui ont été confisquées dans le nord. Une grande quantité de ces marchandises est déjà arrivée dans notre port; nos magasins s'en remplissent: elles seront toutes vendues à Anvers.

(Journ. de l'Emp.)

Versailles, 17 juillet. Hier, LL. MM. II. et RR. sont sorties à six heures et demie du soir du palais de Trianon, sans autre suite que les chambellans, les écuyers et les

dames du palais, de service; elles ont fait, dans une très-belle gondole, une longue promenade sur le canal, et ont mis pied à terre à la tête de cette pièce, du côté du jardin, où les attendoient les calèches; elles ont parcouru les bosquets dont les eaux ont joué, ainsi que celles de tous les bassins, dont elles ont fait plusieurs fois le tour; elles se sont rendues ensuite à la magnifique pièce de N. prau, dite vulgairement et improprement du Dragon; LL. MM. en ont fait deux fois le tour, en s'arrêtant de temps en temps pour jouir de la vue du jeu des eaux de cette superbe pièce; l'on a remarqué que Mr. Dufour, architecte du palais impérial, n'a pas quitté, pendant toute la promenade, la portière de la calèche dans laquelle étoit l'Empereur, et que S. M. daignoit s'entretenir avec lui des travaux des réparations que les dégradations de plusieurs bassins exigent.

Aujourd'hui, dans l'après-midi, S. M. le Roi de Rome a été promené en calèche dans le jardin de Versailles; il étoit porté sur les bras de sa nourrice, qui se faisoit un plaisir de le montrer à la foule avide de le voir. A sept heures du soir, LL. MM. sont montées dans leur gondole, ont fait leur promenade sur le canal, et sont rentrés à Trianon à huit heures. Les bords du canal étoient couverts d'une foule d'habitans empressés de jouir de la vue de LL. MM.

Paris, 19 juillet. Par décret du 15 de ce mois, le terme fixé au 1^{er} juillet de la présente année, par le décret du 9 décembre dernier, pour l'exécution des conditions attachées à l'amnistie accordée par le décret du 24 avril 1810, aux Français atteints par les dispositions du décret du 6 avril 1809, et qui, depuis le 1^{er} avril 1804, avoient porté les armes contre l'Empire, au service des puissances continentales avec lesquelles S. M. est en paix, est prorogé, pour tout délai, jusqu'au 1^{er} septembre prochain.

— S. M. a tenu avant hier un conseil des ministres à Trianon.

— Le maréchal Suchet, après la prise de Tarragone, s'est rendu à Barcelonne, en passant par Villafranca et Villanova; de là il se dirigeoit sur le Montserrat. L'armée de Campoverde est en partie dissoute par la défection de ses troupes; avec ce qui lui reste, il s'est retiré vers le Montserrat, où il est vivement poursuivi.

Le Montserrat est une montagne fort escarpée, située au milieu d'une plaine assez grande, à quelque distance de Barcelonne, et sur laquelle existent les bâtimens d'un couvent de moines: ce lieu que les rebelles ont fortifié est dit on, leur dernier asile dans le midi de la Catalogne.

CORPS LÉGISLATIF.

Présidence de M. le comte de Montesquiou.

Séance du 19 juillet.

L'ordre du jour appelle la discussion de deux projets de lois; le premier, tendant à faire de Rambouillet un sixième chef-lieu de sous-préfecture du département de Seine-et-Oise; le second, à faire de la ville de Cherbourg le chef-lieu d'une sixième sous-préfecture du département de la Manche. Après avoir entendu en faveur de ces deux projets les rapports faits au nom de la commission de l'intérieur, par M. le comte Stanislas Girardin et par Mr. Emmery (du Nord), le corps législatif a procédé au scrutin, et adopté les projets, le premier, concernant Rambouillet, à la majorité de 283 voix contre 15, et le second, concernant Cherbourg, à celle de 289 voix contre 9.

Du 20. Par décret du 11, les porteurs des titres de créances de Saint-Domingue sur la marine, sont tenus de déposer au secrétariat de la marine, dans le délai de deux mois, à partir de la publication du présent décret, les pièces justificatives des versements en deniers, fournisseurs d'effets ou denrées et services quelconques, pour lesquels ont été délivrés les traités, récépissés ou ordonnances dont ils réclament le paiement. Passé ce délai, ceux qui n'auront pas produit lesdites pièces justificatives seront définitivement déchués de leurs droits, et déclarés non recevables dans leurs réclamations.

(Moniteur.)

PROVINCES ILLYRIENNES.

Fiume, 24 juillet. Mr. Dragocovich, sous-lieutenant au 3^e régiment de chasseurs illyriens, en garnison dans l'isle

de Cherso, vient de donner un exemple de courage qui mérite d'être rapporté.

Le 18 juillet, plusieurs bâtimens, chargés de biscuits et de farines, avoient été expédiés de Fiume pour les isles de Cherso et d'Ossero, sous l'escorte d'une lance armée d'un canon et de six tromblons et commandée par Mr. Vito Celligoï. Le convoi arriva sans accident aux ports pour lesquels il étoit destiné; mais on sut qu'un brick, un chebec et plusieurs barcasses ennemis croisoient près du port St. Martin, entre Ossero et Cherso, et sembloient attendre le retour de la lance. Aussitôt Mr. Gauthier, commandant de Cherso, envoya au port St. Martin Mr. Dragocovich, avec un détachement de 20. soldats, destiné à protéger la lance en cas de besoin.

En effet, le 21 juillet, sur les 9 heures du matin, la lance fut investie et attaquée entre les ports de Lustime et de St. Martin, par un chebec et trois barcasses. Elles se défendoit vaillamment; mais un boulet ayant démonté l'unique canon dont elle étoit armée, l'équipage ne put plus combattre qu'avec les tromblons. Mr. Dragocovich, témoin d'un engagement aussi inégal, ne balance pas un moment. Il se jette dans une barque avec la moitié de son détachement, laisse l'autre moitié à terre pour protéger le retour, et par cette résolution courageuse forçant les bâtimens ennemis à s'éloigner, il joint la lance, unit un feu de mousqueterie à celui des tromblons et la ramène au rivage. Le chebec ennemi, quoique son artillerie tirât à mitraille, tenta vainement d'opérer une descente afin de détruire la lance et la barque qui l'avoit secourue; le feu de mousqueterie du détachement illyrien le contraignit à la retraite: la lance et le détachement sont rentrés le 22 au soir à Cherso.

Laybach, 30 Juillet. Son Exc. le Gouverneur Général est partie ce matin pour Trieste, où elle se propose de passer quelques jours.

Le petit recueil de poésies carnioliennes publié par M. l'Abbé Vodnik, Directeur du Gymnase de Laybach (1) contient, au jugement de tous les gens de goût qui possèdent la langue illyrique, les meilleurs morceaux de poésie qui aient été composés dans le dialecte carniolien. L'abbé Vodnik vient de faire paroître, au devant d'une grammaire carniolienne à l'usage des écoles primaires que nous nous réservons d'annoncer avec détails (2), une ode nouvelle où il peint l'Illyrie renaissant à la voix de l'Empereur Napoléon. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en inserant ici cette piece et la version littérale que l'auteur lui-même en a donnée en latin. Le style de la piece originale est, au jugement des connoisseurs, plein de mouvement et d'énergie. La version latine laissera juger au moins du mérite de la composition. L'auteur nous semble avoir habilement recueilli tous les faits, toutes les circonstances propres à relever l'éclat du nom illyrien. L'amour de la patrie respire dans chacun de ses vers, et c'est un feu sacré qui échauffe, anime la piece entiere.

(1) Pésme sa pokúshino, Laybach, chez Jean Rezer, 1806. On peut en trouver des exemplaires chez l'auteur aux écoles publiques: Prix, 50 Centimes.

(2) Pismenost ali Gramatika sa Pervo Shole, Laybach, chez Léopold Eger, 1811.

Iliria oshivlena.
NAPOLÉON rezhe:
Iliria vstan!
Vstaj, isdiha:
Kdo klizhe na dan?
O vites dobrotni
Kaj Ti me budish!
Dash roko mogózhno,
Me gori derishish!
Kaj bodem ti dala?
Pogledam okrog,
Islózhit ne múrem
Skor svoj h otrók.
Kdo najle Metúlo
In Terpo moj grad?

Illyria reditiva.
NAPOLÉON dicit:
Illyria surge!
Surgit, suspirat:
Quis vocat in lucem?
O Heros benigne,
Num tu me excitas?
Porrigit manum potentem,
Me exectam sustines?
Quid tibi offeram?
Adspicio circum.
Non possum discernere
Fere meas proles!
Quis invenit Metulum
Et Terpon meam arcem?

E mona, Skardona
Sta komaj posnat.
Nasaj spét junake
Kdo bode mi dal,
Ki jih se Spartanski
Je vajvoda bal?
Od nékdaj sneshnki
So najina last,
Oid tól se je nasha
Raslégaia zhast.
Je Galian hraber
Na Padu, pred njim
Dorashen je trésel
V' osidju se Rim.
Shé mozhen na morju
Ilirjan je bil,
K' se ladie tesat
Je Eimiz vuzhíl.
Pozhasi pa Rimiz
Na vojsko ravná,
Se morja navaja
Premaga obá.
Shiroko rasgraja
Per sedem sto lét,
Al sprave sosédnje
Ni hotel imét.
Oj séverja pride
Nad nj-ga vihár,
Nevrédne gospóle
Is vishkiga vdar'.
Sdaj Branzi in Gótje
In Némzi slové,
Ilir pa v'tamóize
Posablene gré.
Dva sedem sto sonzov
Sarasha ga mah,
NAPOLÉON trébt,
Vkashe mu prah.
Ilirsko me klizhe
Latiniz in Grék,
Slovensko me pravio
Domazhi vsi prék.
Dobrovzhan, Kotóran
Primoriz, Gorénz,
Pokójpaj po starim
Se sove Slovénz.
Od perviga tukaj
- Stanuj: moj ród,
Zhe vé kdo sa drujsa,
Naj rezhe, odkód?
S' Bilipam in Sandram
So jméli terd boj,
Latinze po mokrim
Strahval je njih roj.

Svelizhana bódem,
Savupati smém,
Godí se eno zhudo,
Naprej ga povém,
Duh stópa v' Slovénze
NAPOLÉONOV,
En sarod poganja
Prerojen ves nov.
Operto eno roko
Na Galio jmam,
Ta drugo pa Grékam
Priasno podam.
Na Grezie zhelu
Korinto stojí,
Iliria v' serzu
Európe leshí.
Korintu so rekli:
Helensko okó
Iliria pèrtan
Evrópi ni bo.

Emona, Scardona
Sunt vix agnoscendae.
Retro-iterum fortes
Quis mihi dabit
Quos spartanus
Dux extimuit.
Ab antiquo alpes
Sund nostrum amborum peculium
Ab hinc nostra
Resonavit gloria.
Gallo est bello-strenuus:
Ad Padum, prae illo
Adulta tremuit
In muris Roma.
Jam potens in mari
Illyrius fuit,
Quum naves asiare
Romanus disceret.
Paulatim vero Romanus
Bellum parat,
Mari adsuescit,
Vincit ambos.
Late grassatus
Circiter septem centum annos;
Ast concordiam vicinalem
Noluit habere.
Ab Aquilone venit
In eum turbo;
Indignos Caesares
Ab alto percutit.
Jam franci, gothi
Et germani, nominis
Fama - clarescunt;
Illyrius autem in tenebras
Oblivionis abit.
Bis septem centum soles
Crescit - super illo muscus.
NAPOLÉON detergere
Jubet ei pulveres;
Illyrium eum vocat;
Latinus et graecus
Slovenos se dicunt
Indigenae omnes passim.
Ragusinus, Catarinus
Littoris accola, Carniolus-superior.
Colapianus more - antiquo
Se vocat Slovenum.
Ab origine hic
Colt ista gens;
Si scit quis de alia
Dicat: unde?
Cum Philippo et Alexandro
Illis fuerunt dura bella
Latinos in udo metum-incutiens-
superabat

Ipsorum examen.
Magnificatá ero,
Confidere audeo;
Fit quoddam miraculum,
Prae - illud - dico.
Spiritus intrat in Slovenos
NAPOLÉONIS;
Progenies mihi pullulat
Regenerata tota tellus.
Unam manum innixam
In galliam habeo;
Alteram vero graecis
amicè porrigo.
In graeciae fronte
Corinthus sita est
Illyria in corde
Europae jacet.
Corinthus fuit dicta
Graeciae oculus,
Illyria annulus,
Europae fiet.